

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

### Présents :

Elisabeth FOREST, Maire, Régis BONNEFOY, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monique CHARDON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Gérard BALTHAZARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Hervé BERNARD, Michel CHARDON, Martine MANCIER, Sophie VIRICEL, Marjolaine FERRAPIE, Conseillers Municipaux

### Absent représenté :

Néant

### Absents excusés :

Michel BASTIEN, Philippe SABATIER, David THOMAS, Conseillers Municipaux.

### Absente :

Aurélié VILLARD, Conseillère Municipale.

Martine MANCIER est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 04 mai 2017 établi par Marjolaine FERRAPIE est approuvé.

## ELECTIONS SENATORIALES

Madame le Maire donne lecture :

- Du décret N° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- De l'Arrêté préfectoral du 20 juin 2017 fixant le nombre et le mode de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Elle précise que le conseil municipal doit désigner 3 titulaires et 3 suppléants et que les listes doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Le bureau de vote présidé par Madame le Maire est composé des membres du conseil municipal suivants :

- Les deux plus âgés : Régis Bonnefoy et Hervé Bernard,
- Les deux plus jeunes : Sophie Viricel et Marjolaine Ferrapie.

Le secrétariat du bureau de vote est assuré par Martine Mancier.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une seule liste a été déposée « Liste Régis Bonnefoy »

Les candidats suivants sont élus dans l'ordre de présentation de la « Liste Régis Bonnefoy »

|   |   |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux présents                 | 9 |
| Nombre de conseillers municipaux ayant pris part au vote  | 9 |
| Nombre de suffrage obtenus par «La liste Régis Bonnefoy » | 9 |

Titulaires : Régis Bonnefoy, Elisabeth Forest, Gérard Balthazard.

Suppléants : Monique Chardon, Michel Chardon, Martine Mancier.

## FINANCES

### DETTE - GARANTIE D'EMPRUNT MAISON DE RETRAITE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 mars dernier concernant la demande de garantie d'emprunt présentée par la Maison de Retraite et la décision de limiter le taux de cette garantie à 40% pour rester dans le cadre réglementaire.

Le conseil municipal décide d'accorder sa garantie pour un emprunt de 67 517,40 € suivant le nouveau contrat de prêt présenté par Madame le Maire qui a été approuvé par le conseil d'administration de la Maison de Retraite le 21 juin 2017.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil municipal vote la décision modificative N° 1 au budget primitif de la commune de 2017 :

- Diminution subvention MJC – Avec accord de l'association qui a fait part de sa décision de ne pas organiser cette manifestation, suppression de la subvention exceptionnelle « fête de la musique » de 1 700 €.
- Augmentation de 1 700 € des crédits ouverts au titre de l'opération N° 2017003 « travaux de bâtiments ».

Interrogé sur le chauffage du 1000 Clubs, Régis Bonnefoy indique que l'étude de l'évolution du mode de chauffage se poursuit et qu'il tiendra le conseil municipal informé de son avancement.

### **PERSONNEL**

Le conseil municipal décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, étant précisé que le montant actuel de la cotisation annuelle est de 201.45 € par bénéficiaire.

### **SERVICE D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2016**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le conseil municipal lui donne acte de cette présentation. Le rapport et ses annexes sont à la disposition du public au secrétariat de mairie.

### **TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

#### **VOIRIE**

##### ***PROGRAMME VOIRIE***

Gérard Balthazard rappelle que le programme voirie concerne la réfection d'une partie de la rue de la Durrière et d'une partie du chemin de Mathevay ; il informe le conseil municipal des résultats de la consultation d'entreprises.

##### ***EMBELLISSEMENT***

En fin de semaine prochaine, le groupe de travail embellissement effectuera le premier passage en vue du classement des particuliers au concours communal de fleurissement.

##### ***BALAYAGE DES RUES***

Gérard Balthazard informe le conseil municipal de l'utilisation de la balayeuse de la CUMA de Marlihes par les agents des services techniques et précise les conditions dans lesquelles ce matériel est performant.

##### ***VOIRIE DEPARTEMENTALE***

Régis Bonnefoy fait part de son intervention afin d'alerter les services départementaux sur la dangerosité d'une partie de la route départementale de Jonzieux à Saint Genest Malifaux dont le revêtement est très dégradé depuis les premières fortes chaleurs du mois de juin.

Le Conseil Municipal confirme qu'une réfection urgente s'impose et ce d'autant plus que la circulation a fortement augmenté sur cette route en raison des chantiers en cours, en particulier sur la RN88.

## **SALLE POLYVALENTE**

Les subventions, notamment celle de la Région, n'ayant pas à ce jour été notifiées, les travaux d'amélioration de la salle polyvalente sont différés. Ils seront vraisemblablement réalisés durant l'été 2018 compte tenu du planning d'occupation des locaux qui ne permet pas d'intervenir facilement en dehors de la période estivale. Les entreprises qui ont été sollicitées en début d'année ont été tenues au courant par Régis Bonnefoy.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Régis Bonnefoy informe le conseil municipal qu'un mât d'éclairage public a été endommagé par un tiers non identifié, lieu-dit les Rases. Le conseil municipal décide de confier son remplacement au Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL). Le coût est estimé à 540 € H.T. dont 367 € à la charge de la commune. Il est convenu de solliciter le propriétaire de la parcelle voisine afin de décaler légèrement l'implantation du mât dans sa propriété.

Une discussion s'engage sur les effets de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Madame le Maire précise qu'il apparaît qu'une baisse d'intensité avec pilotage de chaque lampe semblerait plus satisfaisante.

## **TRES HAUT DEBIT**

Dans le cadre du projet de déploiement du Très Haut Débit, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL) une convention de mise à disposition du domaine communal pour la pose d'un point de mutualisation et d'une chambre Télécom.

## **ECOLE**

Les travaux d'électricité approuvés au cours de la séance du conseil municipal du 4 mai dernier seront réalisés au mois de juillet.

La commune est dans l'attente de la suite donnée à la demande de subvention présentée auprès du département.

## **JEUX DE BOULES**

A ce jour, le département n'a pas encore répondu à la demande de subvention.

## **ASSAINISSEMENT**

Régis Bonnefoy informe le conseil municipal qu'avec le concours des services départementaux, une étude de faisabilité en vue du remplacement des systèmes de traitement des eaux usées du bourg et de Basmouche sera lancée à l'automne afin que la commune soit prête pour commencer les travaux rapidement si nécessaire. Il confirme que, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence assainissement devrait être transférée à la Communauté de Communes des Mons du Pilat en 2020.

## **AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES**

### **CONSEIL D'ECOLE**

Madame le Maire et Monique Chardon donnent le compte rendu du conseil d'école du 12 juin.

**Effectifs** : Ils sont stables pour la prochaine rentrée scolaire. Les enseignantes font part de leur inquiétude pour l'avenir, 22 élèves devant rentrer au collège en septembre 2018.

**Travaux** : La directrice fait le point sur les travaux réalisés et certains restés en suspens. Elle fait part de nouvelles demandes.

**Matériel informatique – projet numérique** : Régis Bonnefoy s'occupe du projet de câblage des salles de classe et rappelle que les travaux seront réalisés au mois de juillet. Il indique qu'il a été en contact avec l'inspecteur de l'Education Nationale afin que l'école puisse bénéficier d'un équipement informatique performant qui pourrait être subventionné dans le cadre de l'appel à projet numérique.

**Renouvellement matériel gymnase** : les enseignants renouvellent la demande d'achat par la commune de ballons pour 90 €.

Depuis le conseil d'école, un parent d'élève ayant lancé une souscription auprès des familles pour les financer, Madame le Maire informe le conseil municipal des nombreuses sollicitations qui sont présentées lors des conseils d'école. Elle ajoute que, pour des raisons budgétaires, des priorités doivent être définies (des tapis demandés en même temps que les ballons ont été achetés pour la rentrée 2016).

**Projets pédagogiques** : Les différentes animations, visites, voyages, ateliers ont été présentés. Le bilan du projet piscine est très satisfaisant. La fête de l'école aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet.

**Rythmes scolaires** : Les avis sur le retour à la semaine de quatre jours ne sont pas tranchés. Les parents souhaitent faire un sondage auprès des familles. Une réunion du groupe de travail d'élus s'est tenue le 14 juin, suivi d'un comité de pilotage le 19 juin, au cours desquels le sujet a été débattu. Il est précisé que le fonds de soutien sera maintenu pour l'année scolaire 2017/2018.

Monique Chardon donne le compte rendu du groupe de travail Affaires Sociales et Scolaires, Enfance et Jeunesse, Périscolaire et fait part de ses propositions qui sont approuvées par le conseil municipal.

### COUT MOYEN D'UN ELEVE SCOLARISE A L'ECOLE DE JONZIEUX

Le conseil municipal valide le coût de fonctionnement de l'école fixé à 844 € par élève pour 2016, Madame le Maire précise que cette somme correspond à la participation demandée à la commune de résidence des enfants non domiciliés à Jonzieux qui fréquentent l'école.

### PERISCOLAIRE

Une discussion s'engage au niveau du conseil municipal sur le possible retour à la semaine de quatre jours. Il est convenu de maintenir l'organisation actuelle pour la rentrée 2017.

Les modalités d'inscription des élèves, de tarification et d'organisation de l'année scolaire 2017/2018 sont les suivantes :

1. Du 04/09/2017 au 20/10/2017 29.75 € date limite d'inscription 04/09/2017
2. Du 06/11/2017 au 22/12/2017 29.75 € date limite d'inscription 20/10/2017
3. Du 08/01/2018 au 09/02/2018 21.25 € date limite d'inscription 22/12/2017
4. Du 06/02/2018 au 06/04/2018 25.50 € date limite d'inscription 09/02/2018
5. Du 23/04/2018 au 06/07/2018 46.75 € date limite d'inscription 06/04/2018

Le tarif est forfaitaire, pour une période donnée.

La possibilité d'inscription à titre exceptionnel est maintenue aux conditions ci-dessous :

- Tarif forfaitaire de 10 € par vendredi avec un minimum de 2 séances pour l'année scolaire\*,
- Inscription en mairie avant le mercredi précédent à 12 heures (soit 48 heures à l'avance),
- Intégration de l'enfant à un groupe suivant les possibilités d'organisation.

*\*Suivant décret du 7 avril 2017, le seuil de mise en recouvrement des titres de recettes a été porté à 15€. Il n'est donc plus possible d'émettre un titre de recettes de 10 €, ni d'envisager de porter le tarif de l'accueil exceptionnel à 15 €.*

Le bilan financier provisoire de l'année scolaire 2016/2017 ainsi que le planning de la première période 2017/2018 sont remis aux membres du conseil municipal.

Madame le Maire remercie toutes les personnes (bénévoles, élus...) qui s'investissent dans l'organisation du périscolaire.

### CANTINE

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le prix des repas servis à la cantine pour l'année scolaire 2017/2018 :

|   |        |
|---|--------|
| - enseignants et personnel communal                 | 6.60 € |
| - élèves – tickets vendus à l'unité                 | 5.00 € |
| - élèves – tickets vendus par 10 ou multiples de 10 | 4.40 € |

Les modalités d'inscription des enfants à la cantine demeurent inchangées.

### GARDERIE

L'organisation et les tarifs de la garderie sont reconduits pour l'année scolaire 2017/2018 :

- o Garderie du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 - tarif forfaitaire annuel 50 €
- o Garderie du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16 h 30 à 18 h - tarif forfaitaire annuel 60 €
- o Garderie du mercredi de 11 h 30 à 12 h 30 - tarif forfaitaire annuel 25 €
- o Pour les familles dont la charge afférente à la garderie est supérieure à 100 € par an et par enfant, possibilité de payer en 2 fois (novembre et mars)
- o Inscription préalable obligatoire en mairie pour que les enfants soient acceptés à la garderie,
- o Participation payable d'avance,
- o Participation non réclamée aux familles dont les enfants sont inscrits au ramassage scolaire.

### PISCINE

Le conseil municipal décide de poursuivre l'organisation et le financement d'un cycle piscine d'environ 18 séances, pendant le temps scolaire, pour tous les élèves des classes de CP, CE1 et CM1. Les cours auront lieu du 23 avril au 08 juin 2018 à la piscine de Dunières.

### CENTRE MUSICAL DU HAUT PILAT

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Centre Musical du Haut Pilat afin que l'éveil musical continue à être assuré à raison de deux heures par semaine pendant le temps scolaire au cours de l'année scolaire 2017/2018.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT (CCMP)**

Madame le Maire et Régis Bonnefoy donnent le compte rendu du conseil communautaire du 27 juin :

- Nouveau délégué de Saint Genest Malifaux en remplacement d'un élu démissionnaire.
- Rendu intermédiaire de l'étude des besoins dans le domaine de la petite enfance : il fait apparaître que le territoire de la CCMP est très bien desservi par rapport au niveau national ; la CCMP devra poursuivre son implication et en particulier réfléchir sur les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) qui tendent à se développer. Le rapport sera transmis à tous les membres du conseil municipal.
- Présentation du bilan annuel de gestion des crèches par le CLAFR dans le cadre d'une délégation de service public.
- Point sur les subventions attendues dans le cadre des contrats négociés avec la Région et le Département.
- Actualisation des indemnités du président et des vice-présidents afin de prendre en compte le relèvement de la nouvelle valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Création de postes correspondant à des transferts de personnel de l'Espace Nordique.
- Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2017.
- Compétence « bibliothèque » (RLP : réseau de lecture publique): compte tenu du retard pris pour la mise en place du service mutualisé, les communes disposeront du budget nécessaire à l'achat des ouvrages pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

- Approbation des modifications de la convention signée avec les communautés de communes voisines concernant la Véloroute – Voie Verte.
- Interventions économiques suivant le règlement actuel et adhésion à l'association Loire Initiative qui est déjà intervenue pour des commerces jonzieutaires.

Madame le Maire précise son intervention pour que l'ASJ Foot reçoive effectivement la subvention de 378 € allouée par la CCMP pour l'organisation de son 70<sup>ème</sup> anniversaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT**

Michel Chardon a participé à une formation sur les bonnes pratiques de balisage ; il informe le conseil municipal du lancement du site internet Pilat Rando.

### **COMMUNICATION**

Le groupe de travail se réunira le 10 juillet pour la préparation du prochain Petit Jonzieutaire et du bulletin annuel.

Régis Bonnefoy demande qu'une information sur le déploiement du Très Haut Débit soit faite auprès de la population.

### **ANIMATIONS**

#### ***FOIRE DE PRINTEMPS***

Avec une trentaine d'exposants, de nombreux visiteurs et des conditions météo idéales, la Foire de Printemps, qui cette année a eu lieu un samedi, est une réussite.

#### ***QUELQUES P'ARTS...***

Quelques p'Arts... Centre National des Arts de la Rue, Scène Rhône-Alpes, organise un spectacle à Jonzieux le 6 juillet à 19 h 30.

Il aura lieu Square des Anciens Combattants et en cas de mauvais temps à la salle polyvalente.

#### ***13 JUILLET***

Comme chaque année, la population est invitée aux festivités : retraite aux flambeaux, suivie du feu d'artifice et d'un bal.

#### ***FILM LA PORTE DES FEES***

Le film « La Porte des Fées » dont certaines scènes ont été tournées en 2015 à Jonzieux sera projeté à la salle polyvalente le vendredi 08 septembre.

Compte tenu de l'absence de volontaires, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de biennale du patrimoine en 2018.

Information : Fermeture du secrétariat de mairie du 14 au 18 août.

**Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 7 septembre à 20 heures.**